

Note de service n°2020-09-03 : Le RASED de la circonscription Dijon Ouest

Sommaire

- 1-Composition du RASED
- 2- Missions des membres du RASED
- 3- Répartition géographique du RASED
- 4- Formes d'intervention
- 5- Pilotage du RASED
- 6- Protocole d'intervention
- 7- Textes de référence

Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir. Les résultats de la recherche et la comparaison internationale montrent qu'il n'y a pas de fatalité en matière d'échec scolaire et que des progrès peuvent être significatifs pour tous les élèves et notamment pour tous les élèves les plus fragiles.

Le travail spécifique des enseignants spécialisés et des psychologues de l'Éducation nationale, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse **en équipe** aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

1- Composition du RASED

	Nom	Antenne
Psychologues scolaires	Anne-Marie PELLETIER	Alsace
	Cécile AUDRY	Buffon
	Isabelle BRICARD	Darcy
	Christine CHAUVENET	Drapeau
Enseignants aide spécialisée à dominante pédagogique (option E)	Elodie BACONNET	Alsace
	Catherine ALLOMBERT MARECHAL	Alsace/Buffon
	Christine POIRAUDEAU	Buffon
	Anne JACQUET	Darcy
Enseignants aide spécialisée à dominante rééducative (option G)	Sophie XENARD	Drapeau
	Christine MARTIN	Alsace
	Estelle VERSTRAETE	Buffon

Trois enseignantes complètent les services des enseignantes spécialisées à temps partiel : Marianne CAPON, Justine DYSSLI, NION Adeline. Elles interviendront principalement auprès des élèves de cycle 3 en concertation avec le RASED et les enseignants des classes.

2- Missions des membres du RASED

2.1 Les enseignants spécialisés

Aide directe aux élèves manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement :

- **L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique (maître E)** accompagne les élèves en grande difficulté vers la prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe.
- **L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante rééducative (maître G)** recherche et participe à la mise en œuvre de démarches pédagogiques et éducatives adaptées aux difficultés ou aux troubles qui peuvent affecter les apprentissages ou le comportement de ces enfants.

2.2 Le psychologue scolaire

Le psychologue scolaire aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, analyse et interprète les données recueillies. Il mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents pour mieux comprendre la situation d'un élève, comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives. Lorsque cela paraît souhaitable, le psychologue scolaire peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école et contribuer, avec l'accord de celle-ci, à la recherche d'une réponse adaptée.

2.3 Appui du RASED aux équipes pédagogiques

Les membres du RASED aident les équipes pédagogiques à analyser les situations des élèves en difficulté et à construire des réponses adaptées :

- ✓ Aide à la mise en œuvre des **adaptations pédagogiques en classe**, identifier les obstacles à la réussite, établir des objectifs avec l'élève en difficulté, proposer des situations d'apprentissage...
- ✓ Élaboration et mise en œuvre de **PPRE ou de PAP**
- ✓ Élaboration de modalités et supports d'évaluation et exploitation des évaluations nationales CP/CE1
- ✓ Scolarisation des élèves handicapés (suivi des projets personnalisés de scolarisation-PPS).
- ✓ Organisation des parcours des élèves (orientation vers les enseignements adaptés, maintien, passage anticipé)

Les psychologues de l'Education nationale (spécialité Education Développement et Apprentissage-EDA) éclairent l'avis de l'IEN sur les propositions de maintien ou de passage anticipé et les orientations.

2.4 Participation au pôle ressource de la circonscription

L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves. Le Rased est l'une des composantes de ce pôle ressource. Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école : CPC, PEMF, ERUN, enseignants référents ASH, enseignants spécialisés, enseignants itinérants ayant une mission spécifique, etc. Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin.

3- Répartition géographique du RASED

Antenne ALSACE	
REP EE ALSACE	REP EM ALSACE
REP EE ANJOU	REP EM ANJOU
REP EE COLETTE	REP COLETTE
EE JEAN JAURES	EM JEAN JAURES
EE PAULETTE LEVY	EM PAULETTE LEVY

Antenne BUFFON	
REP EE BUFFON	REP EM BUFFON
REP EE LES CHAMPS PERDRIX	REP EM LES CHAMPS PERDRIX
EE J-B LALLEMAND	EM J-B LALLEMAND
EE EIFFEL	EM EIFFEL

Antenne DARCY	
EE DARCY MAUCHAUSSE	EM DARCY
EE J. BAKER	EM J. BAKER/PETIT CITEAUX
EE VICTOR HUGO	EM V. HUGO/MARMUZOTS
EE MONTCHAPET	EM MONTCHAPET

Antenne DRAPEAU	
EE DRAPEAU	EM DRAPEAU
EE LARREY	EM LARREY
EE OUEST	EM OUEST
Fontaine EE LES CARROIS	Fontaine EM LES CARROIS
Fontaine EE PORTE-FEUILLES	Fontaine EM LES SAVERNEY
Fontaine EE LES SAVERNEY	Fontaine EM PORTE-FEUILLES
Plombières EE LE PARC	Plombières EM PASTEUR
RPI EE ANCEY/ PASQUES	R.P.I. EM LANTENAY
Velars EE L.BEAULIER	Velars EM L.BEAULIER

4- Formes d'intervention

4.1 Les aides spécialisées

Les aides spécialisées pourront être apportées en petit groupe en dehors de la classe ou/et **au sein de la classe, en co construction entre les enseignants et les membres du RASED**. En conduisant des observations ou des interventions en classe, l'enseignant spécialisé pourra accompagner plus efficacement le transfert des savoirs et des compétences.

Dans le contexte de la crise sanitaire, il relève de la responsabilité de l'équipe éducative de **limiter les brassages** d'élèves afin de limiter les risques de contamination.

➤ à dominante rééducative (G)

Ces aides concernent les élèves pour lesquels il faut faire évoluer le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires, la confiance et l'estime de soi.

➤ à dominante pédagogique (E)

Ces aides concernent les élèves qui ont des **difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires**. Elles ont pour objectifs de prévenir et de repérer les difficultés et d'aider les élèves à prendre conscience et maîtriser des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et au progrès dans l'appropriation des savoirs et des compétences.

4.2 Le suivi psychologique

À partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant, en liaison étroite avec la famille et les enseignants, il s'agit de rechercher des **solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur**.

5- Pilotage du RASED

5.1 Cadre de travail et de règles de fonctionnement et de communication.

- Définition de **secteurs prioritaires** d'intervention des enseignants spécialisés E à partir de l'analyse des évaluations nationales CP et CE1 et des fiches de demandes d'intervention.
- **Continuité des aides** : bilan individuel en conseil de cycle ou inter cycles en juin (évaluation des PPRE) et mise en œuvre des aides dès septembre.
- Identification d'un **référént RASED dans chaque école** : interlocuteur privilégié présent aux conseils de cycles ou de maîtres portant sur la difficulté scolaire (étude des besoins des élèves et des réponses partagées entre l'équipe de l'école et les membres du RASED).
- Liaison étroite et régulière avec les organismes extérieurs à l'école
- Constitution d'outils adaptés aux besoins particuliers.
- Contribution de manière active et concertée au projet d'école.

5.2 Priorités pour les aides spécialisées à dominante pédagogique (maîtres E)

- La priorité absolue restant **l'aide, l'accompagnement et le soutien aux élèves les plus en difficulté**, dans les domaines fondamentaux, en coordination avec l'enseignant et après examen de la demande en réunion de synthèse, et autant que faire se peut après **observation dans la classe**.
- Élèves ciblés : **les élèves en cycle 2** (CP-CE1-CE2) et ceux en **cycle 3, ayant une maîtrise insuffisante des compétences du socle commun en fin cycle 2**.
- Domaines visés : la maîtrise de la langue orale, la lecture/compréhension et la production d'écrits (maîtrise de la langue), les mathématiques (numération, gestion des données, logico-mathématique)

6- Protocole d'intervention

- 1- **Fiche dialogue école-RASED (cf. site de la circonscription)** rédigée par l'enseignant à partir de ses observations ou d'évaluations. Une analyse partagée permet de clarifier les difficultés de l'élève, de définir les objectifs d'apprentissage et de prévoir les **modalités de l'aide spécialisée et les adaptations en classe**.
- 2- **Réponse écrite** du RASED aux demandes d'aides formulées par les enseignants.
- 3- **Prise en charge** par les membres du RASED de petits groupes d'élèves en dehors de la classe ou intervention dans la classe.

Le projet d'aide spécialisée envisagé pour un élève donne lieu à un **PPRE** (cf. formulaire sur le [site de la circonscription Dijon Ouest](#)) qui permet de clarifier la cohérence entre cette aide spécifique et l'aide apportée par le maître de la classe ou les maîtres du cycle dans le cadre d'autres dispositifs pédagogiques. Le document précise les objectifs visés, la démarche envisagée, une estimation de la durée de l'action et les modalités d'évaluation de sa mise en œuvre. Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant.

Dans le cadre du cycle de consolidation, les membres du Rased sont mobilisés pour un travail de liaison et de coordination permettant le suivi du parcours des élèves de classes de 6e ayant rencontré des difficultés à l'école élémentaire.

7- Textes de référence

- ✓ *Circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014* : [Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté \(Rased\) et missions des personnels qui y exercent](#)
- ✓ *Circulaire n°2009-088 du 17 juillet 2009* : [Fonctions des personnels spécialisés](#) des RASED dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire.
- ✓ *Annexe 1 au BO n°7 du 16 février 2017* : [Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé \(CAPPEI\)](#)

✓ Circulaire n°2002-113 du 30 avril 2002 : [Dispositifs de l'adaptation](#) et de l'intégration scolaires dans le premier degré